Le président: Non. Quant aux lettres auxquelles on a fait allusion dans le passé, on nous a donné à entendre qu'elles seraient produites et qu'elles devraient être produites.

M. Crestohl: M. Lawson a pris bien soin de souligner, lorsqu'il a cité des extraits de ces lettres, que c'est à lui personnellement qu'elles avaient été adressées. Je ne crois pas que ces lettres doivent être versées au compte rendu lorsqu'on en cite seulement des extraits, à moins que quelqu'un n'en mette en doute l'authenticité. M. Lawson a invité les membres du Comité à vérifier les faits. Il se peut qu'il y ait des questions très personnelles et de caractère privé dans ce genre de correspondance et qui, par conséquent ne concernent pas le Comité. M. Lawson a laissé entendre qu'il était prêt à déposer les passages de ces lettres qui se rapportent aux questions que nous étudions. Je pense que nous devrions permettre que ces passages de lettres soient reproduits dans nos comptes rendus, sans plus.

M. SMITH (Calgary-Sud): Monsieur le président, le seul point que je soulève est le suivant: lorsque, de l'avis de M. Lawson, il s'agit d'une entente entre le premier ministre du Canada et M. Lawson, c'est certainement là un passage qui devrait être versé au compte rendu, tout comme la déclaration d'intention, écrite par le sous-ministre, l'a été elle aussi.

M. CRESTOHL: Il n'a pas dit que la lettre constituait une entente. Il a dit que le passage qu'il a cité en constituait une, et il vous invite à examiner la lettre afin de constater que le document existe vraiment.

M. STICK: Je propose que nous levions la séance afin d'aller déjeuner et que nous reprenions ensuite le problème des lettres.

M. Kuchepera: Une autre question au témoin avant son départ.

M. Kucherepa:

- D. A propos du projet de la Maison du Canada, il se pose une question de cloisons. Vous dites que le cloisonnement pourrait être terminé au mois d'avril?—R. Si on y procède immédiatement.
 - D. Ce sont des travaux de \$200,000?—R. Oui, monsieur.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, avant que l'on propose l'ajournement et qu'on en vienne à une décision au sujet de notre prochaine réunion, il doit être clair, et nous sommes d'accord à ce sujet que, à moins que quelqu'un n'ait de questions à poser à M. Zeckendorf, nous ne devons pas le retenir plus longtemps.

UNE VOIX: C'est entendu.

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Très bien. Et quant à M. Lawson?
- M. Lawson: Messieurs, je suis venu ici pour une seule fin. Si vous désirez que je reste un mois, je resterai.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis particulièrement intéressé au télégramme que vous attendez de M. Frost.
 - M. LAWSON: J'avais l'intention d'aller téléphoner dès la fin de cette réunion.
 - M. STICK: Monsieur le président, je propose la suspension de la séance.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): M. Walker voudrait bien être fixé à ce sujet.
 - M. WALKER: Est-ce que vous n'êtes pas, vous aussi, du même avis?
- M. CARDIN: Pourrais-je demander si le ministre sera présent cet aprèsmidi?

L'hon. Sydney E. Smith: Cet après-midi je dois me rencontrer avec le premier ministre du Laos. Je ne puis pas dire au Comité combien de temps cette entrevue durera.